24 février 2004 **04.320**

Question Denis de la Reussille

Pour une réduction d'impôts gigantesque pour quelques-uns

Le peuple neuchâtelois se prononcera prochainement sur l'initiative de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. Toute la campagne de ce groupe de pression est faite pour faire croire que seules les personnes physiques bénéficieraient de cette éventuelle baisse d'impôts (quelques dizaines de francs pour la grande majorité et des milliers de francs pour une petite minorité).

Il est bon de relever que cette initiative prévoit également de fixer à 7,5% l'impôt sur le bénéfice de toutes les personnes morales. Dès lors, le Conseil d'Etat peut-il nous informer quelle serait l'économie faite par l'entreprise s'acquittant actuellement des montants d'impôts les plus élevés?

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer ces montants, d'une part en prenant en compte l'impôt dû au niveau cantonal et, d'autre part, au niveau communal?